



Conseil des ministres – 19 mars 2020

ODJ	SYNTHESE
<p>Point 1</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 12 mars 2020.</p>	<p>Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 12 mars 2020.</p>
<p>Point 2</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 12 mars 2020</p>	<p>Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 12 mars 2020</p>
<p>Point 3</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant le budget général des dépenses initial de la Région de Bruxelles-Capital pour l'année budgétaire 2020 par transfert de crédits entre allocations de base (Fiche 22)</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé un arrêté de transfert modifiant le budget général des dépenses initial de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2020 entre allocations budgétaires.</p>
<p>Point 4</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Arrêts prononcés par la Cour Constitutionnelle</p>	<p>Le Gouvernement a pris acte des arrêts prononcés par la Cour constitutionnelle.</p>

<p>Point 5</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 mars 2007 relatif aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur – Première lecture.</p>	<p>Reporté.</p>
<p>Point 6</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'octroyer un subside de 50.000 euros à l'asbl Foire du Livre pour l'organisation et la promotion de l'édition 2020 de la Foire du Livre de Bruxelles</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT et du Ministre Sven Gatz, le Gouvernement bruxellois a marqué son accord sur l'octroi d'un subside de 50.000 euros à l'asbl Foire du Livre pour l'organisation et la promotion de l'édition 2020 de la Foire du Livre de Bruxelles.</p>
<p>Point 7</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'octroyer un subside de 125.000 euros à l'asbl « Un Soir ... Un Grain » pour l'organisation et la promotion du Brussels International Film Festival 2020</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi Vervoort et du Ministre du Budget Sven Gatz, en charge tous deux de l'Image de Bruxelles, le Gouvernement bruxellois a marqué son accord sur l'octroi d'un subside de 125.000€ à « Un Soir ... Un Grain » pour l'organisation et la promotion du Brussels International Film Festival 2020.</p>
<p>Point 8</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Atomium asbl – Conseil d'Administration</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a désigné les nouveaux membres du conseil d'administration et de l'assemblée générale représentant le Gouvernement bruxellois de l'Atomium.</p>

<p>Point 9</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Subvention à l'asbl « Collège de l'Exécutif des Musulmans de Belgique » pour le financement des services d'un collaborateur externe et la reprise temporaire des activités de la Grande Mosquée de Bruxelles.</p>	<p>A l'initiative du Ministre-Président Rudi VERVOORT, chargé des Cultes, le Gouvernement bruxellois octroie une subvention de 92.500,00 € à l'asbl « Collège de l'Exécutif des Musulmans de Belgique » afin que celui-ci, se charge de la gestion de la Grande Mosquée de Bruxelles d'une part et fournisse un accompagnement budgétaire, comptable et juridique aux communautés islamiques bruxelloises reconnues d'autre part.</p>
<p>Point 10</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Subvention à l'asbl « Collège de l'Exécutif des Musulmans de Belgique » pour le financement de deux ETP</p>	<p>A l'initiative du Ministre-Président Rudi VERVOORT, chargé des Cultes, le Gouvernement bruxellois octroie une subvention de 86.667,00 € à l'asbl « Collège de l'Exécutif des Musulmans de Belgique » afin que celui-ci engage 2 personnes dont le travail consistera notamment à épauler les mosquées dans leurs demandes de reconnaissance, mais aussi à œuvrer à la cohésion sociale en Région de Bruxelles-Capitale via un appui aux mosquées déjà reconnues.</p>
<p>Point 11</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale faisant entrer en vigueur certaines dispositions relatives à la coordination des chantiers de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 avril 2019 exécutant l'ordonnance du 3 mai 2018 relative aux chantiers en voirie publique.</p>	<p>Reporté.</p>
<p>Point 12</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>Campagnes de sensibilisation et de communication et actions de sensibilisation/expérimentation relatives au transfert modal, à la « ville 30 » et à la sécurité routière - Cahier des charges S20.101- Marché de services</p>	<p>Sur proposition de la Ministre de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière, Elke Van den Brandt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé d'approuver le mode de passation ainsi que le cahier spécial des charges S20.101 relatif à la conclusion d'un accord-cadre pour « campagnes de sensibilisation et de communication et actions de sensibilisation/expérimentation relatives au transfert modal, à la « ville 30 » et à la sécurité routière ».</p> <p>Le cahier des charges S20.101 a comme objectif de mettre en œuvre la fiche D.6 de « GoodMove » et d'atteindre les objectifs fixés dans le plan de mobilité régional « GoodMove », de la « ville 30 » généralisée et du plan d'action Sécurité Routière à travers des campagnes et actions de communication, sensibilisation et d'expérimentation pour les 5 thématiques suivants :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - La « ville 30 » - La marche - Le vélo - La multimodalité - La sécurité routière
<p>Point 13</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>La mise en place de mesures sociales dans le secteur de l'eau afin de lutter contre la précarité hydrique</p>	Reporté.
<p>Point 14</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>Arrêté du Gouvernement relatif aux Subventions accordées dans le cadre du transfert des compétences pour l'année 2020– Sixième Réforme de l'Etat – ARRETE DROITS CONSTATES.</p>	Sur proposition du Ministre Bernard Clerfayt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé l'arrêté relatif aux subventions octroyées dans le cadre de la Sixième Réforme et concernant les droits constatés pour l'année 2020.
<p>Point 15</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>Arrêtés du Gouvernement relatifs aux Subventions accordées dans le cadre de la 6e Réforme de l'Etat à Actiris pour l'année 2020 (Missions et frais de fonctionnement) – ARRETES REELS ACTIRIS</p>	Sur proposition du Ministre Bernard Clerfayt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé les arrêtés modificatifs relatifs aux subventions octroyées à Actiris dans le cadre de la Sixième Réforme et concernant les droits réels pour l'année 2020.
<p>Point 16</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>15 Arrêtés de subvention à ACTIRIS pour l'année 2020</p>	Sur proposition du Ministre Bernard Clerfayt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé les 15 Arrêtés de subvention modificatifs à ACTIRIS pour l'année 2020.
Point 17	

<p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 28 janvier 2016 nommant les membres de la Commission d'agrément compétente pour le congé-éducation payé auprès du Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale</p>	<p>Sur proposition du Ministre Bernard CLERFAYT, le Gouvernement a approuvé l'arrêté modifiant un membre de la Commission d'agrément compétente pour le congé-éducation payé.</p>
<p>Point 18</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>Cahier spécial des charges CSC2020.009 relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance du matériel informatique pour les besoins de la centrale d'achat du Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise</p>	<p>Sur proposition du Ministre Bernard Clerfayt, Le Gouvernement de Bruxelles-Capitale approuve le mode de passation ainsi que le cahier spécial des charges CSC2020.009 relatif à la fourniture, installation et maintenance de matériel informatique pour les besoins de la Centrale d'achat du Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise.</p>
<p>Point 19</p> <p>Cabinet proposant : N.B.</p> <p>Modification de l'affectation de 30 des 63 logements moyens du projet « Cité Modèle 18-22 » du Foyer Laekenois en logements modérés.</p>	<p>Sur proposition de la Secrétaire d'Etat au Logement, Madame Nawal BEN HAMOU, le Gouvernement bruxellois a approuvé la requalification de 30 logements moyens de la Cité Modèle, à Laeken, en logements modérés.</p> <p>Cette modification devrait permettre de répondre favorablement aux problèmes rencontrés par les ménages qui éprouvent des difficultés à louer dans le privé et qui disposent de revenus trop élevés pour le logement social mais trop faibles pour avoir accès aux logements moyens des SISF.</p>
<p>Point 20</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale entamant la procédure d'extension de classement comme monument à la totalité de l'immeuble « Lever House » sis place du Congrès 2, rue Royale 150-152 et rue Vandermeulen à Bruxelles.</p>	<p>Sur proposition du Secrétaire d'État Pascal Smet, le Gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale approuve l'arrêté visant à classer par extension comme monument la totalité de l'immeuble sis place du Congrès 2, rue Royale 150-152 et rue Vandermeulen à Bruxelles.</p>

<p>Point 21</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 juillet 2000 portant règlement de son fonctionnement et réglant la signature des actes du Gouvernement.- report du 12/03/2020</p>	<p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 juillet 2000 portant règlement de son fonctionnement et réglant la signature des actes du Gouvernement.- report du 12/03/2020</p>
<p>Point 22</p> <p>Cabinet proposant : N.B.</p> <p>Information au Gouvernement relativement au bâtiment de la VLM et du bâtiment sis rue Jourdan 45-55 détenus par la SLRB- report du 12/03/2020</p>	<p>Sur proposition de la Secrétaire d'Etat au Logement, Madame Nawal BEN HAMOU, le Gouvernement bruxellois a pris acte de la note d'information relative au bâtiment de la VLM et au bâtiment sis rue Jourdan 45-55 détenus par la SLRB et a confirmé la poursuite des discussions avec Talent pour prévoir la location d'espaces détenus par la SLRB.</p>
<p>Point 23</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Décision de principe du Gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale d'approuver le choix en matière de financement partiel de la rénovation du Pont du Jubilé, classé.- report du 11/03/2020</p>	<p>Sur proposition du Secrétaire d'État Pascal SMET, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le principe de se porter responsable de 50 % des coûts de rénovation totaux du Pont du Jubilé, classé, à condition que la propriété du Pont du Jubilé soit transférée à la région bruxelloise contre un euro symbolique après rénovation.</p>
<p>Point 24</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale inscrivant sur la liste de sauvegarde comme monument la totalité de l'ancienne Résidence du Val des Fleurs sise avenue Roi Albert 88 à Berchem-Sainte-Agathe- report du 11/03/2020</p>	<p>Retiré.</p>

<p>Point 25</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Plan combiné école-logement – modification du chapitre IIIbis du CoBAT- report du 12/03/2020</p>	<p>Sur proposition du Secrétaire d’État Pascal SMET et de la Secrétaire d’Etat Nawal BEN HAMOU, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve, en première lecture, l’avant-projet d’ordonnance modifiant le chapitre IIIbis du titre IV du Code bruxellois de l’aménagement du territoire.</p>
<p>Point 26</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Projet d’arrêté modifiant l’arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 janvier 2018 relatif à la création d’une zone de basses émissions – 2ième lecture</p>	<p>Sur proposition du Ministre Alain Maron, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve en deuxième lecture le projet d’arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 janvier 2018 créant une zone de basses émissions en Région de Bruxelles-Capitale.</p> <p>La modification vise à clarifier le régime de dérogation applicable aux véhicules de plus de 3,5 tonnes de transport de marchandises.</p>
<p>Point 27</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Mesures spéciales prises en conséquences des mesures sanitaires liées à la propagation du Coronavirus COVID-19 Fourniture électricité et gaz : prolongation de la période hivernale 2019-2020</p>	<p>Mesures spéciales prises en conséquences des mesures sanitaires liées à la propagation du Coronavirus COVID-19 Fourniture électricité et gaz : prolongation de la période hivernale 2019-2020</p>
<p>Point 28</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Suspension des amendes de la zone de basses émissions dans le cadre de la pandémie Covid-19</p>	<p>Sur proposition du Ministre Alain Maron, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé que l’envoi des amendes aux véhicules qui ne répondent pas aux critères d’accès de la LEZ sera suspendu au 1^{er} du mois qui suit la fin des mesures mises en place par le fédéral dans le cadre de la pandémie Covid-19.</p>

<p>Point 29</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Subventions Image de Bruxelles/Tourisme – Virus Covid19</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT et du Ministre en charge du budget et de l’Image de Bruxelles Sven GATZ, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale adopte une série de mesures pour venir en aide au secteur événementiel, touristique, culturel et sportif dans le cadre des mesures visant à prévenir la propagation du virus Covid19.</p>
<p>Point 30</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Molenbeek-Saint-Jean de refuser le permis d’urbanisme tendant au changement d’affectation d’un logement au rez-de-chaussée en commerce au niveau de la rue de l’Espérance afin d’agrandir le commerce existant (snack), rue de Ribaucourt.</p>	<p>Sur proposition du Secrétaire d’État Pascal SMET, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d’arrêté :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) déclarant recevable et non-fondé le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Molenbeek-Saint-Jean de refuser le permis d’urbanisme tendant au changement d’affectation d’un logement au rez-de-chaussée en commerce au niveau de la rue de l’Espérance afin d’agrandir le commerce existant (snack), rue de Ribaucourt ; (2) refusant le permis d’urbanisme.
<p>Point 31</p> <p>Cabinet proposant : B.T.</p> <p>Mise en œuvre des premières mesures de soutien aux entreprises et entrepreneurs bruxellois dans le cadre du Coronavirus (COVID-19)</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président, du Ministre des Finances, du Ministre de l’Emploi et des Pouvoirs Locaux, du Secrétaire d’Etat en charge du commerce extérieur et de la Secrétaire d’Etat Barbara Trachte de la transition économique, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé les premières mesures suivantes de soutien à l’économie bruxelloise dans le cadre du Coronavirus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le soutien à la trésorerie des entreprises des secteurs touchés. - Le moratoire sur le remboursement en capital des prêts octroyés par Finance&invest.brussels aux entreprises des secteurs touchés. - Le renforcement de l’accompagnement des entreprises en difficulté. - Le traitement, l’engagement et la liquidation accélérée voire anticipées des aides à l’expansion économique pour les secteurs touchés. - La création d’une mission déléguée chez Finance&Invest.brussels. - L’exonération de la City-tax, au minimum, pour le précédent enrôlement. - Le remboursement des frais avancés dans le cadre de la participation à un salon ou un voyage de prospection qui a été annulé suite à la pandémie. - Une transition assurée aux entreprises sociales et démocratiques. - Le soutien aux entreprises titres-services en vue de les aider à maintenir l’emploi.

	<ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses impérieuses des pouvoirs locaux bruxellois. - Une coordination accrue avec les autres niveaux de pouvoir.
<p>Point 32</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance modifiant l'Ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Energie en vue de la transposition de la directive (UE) 2018/410.</p>	<p>Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance modifiant l'Ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Energie en vue de la transposition de la directive (UE) 2018/410.</p>
<p>Point 33</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance visant à octroyer des pouvoirs spéciaux au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19</p>	<p>Sanction par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de l'Ordonnance visant à octroyer des pouvoirs spéciaux au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19</p>